

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 23 avril 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi
Mme Valleton donnant pouvoir à M. Grandin

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Sadi, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Monany



Délibération n° 03-02 du 23 avril 2020

ADHÉSION AU CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU ET TRAME VERTE ET BLEUE DES PLAINES ET COTEAUX DE LA SEINE CENTRALE URBAINE » POUR LES ANNÉES 2020 À 2024.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000, établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, publiée au Journal officiel des communautés européennes (JOCE) le 22 décembre 2000,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement,

Vu la loi n°2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition de la directive susvisée,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine-Normandie en vigueur,

Vu le XI^e programme d'intervention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie 2019-2024,

Vu le contrat de territoire *Eau et trame verte et bleue des plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine* et le programme des actions inscrites,

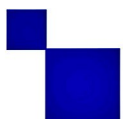
Vu la charte *Trame verte et bleue du bassin Plaines et coteaux Seine centrale urbaine*,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n° III du 28 mars 2019 relative aux aides financières de l'Agence de l'eau Seine-Normandie au titre de son XI^e programme d'intervention,

Vu sa délibération n° 3-3 du 5 décembre 2019 de déclaration d'engagement à contribuer à la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique,

Sur le rapport du président du conseil départemental,



après en avoir délibéré,

- APPROUVE le contrat, ci-annexé, d'actions dans le territoire « Eau et trame verte et bleue des plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine » pour les années 2020 à 2024 ;
- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ledit contrat de territoire et les documents correspondants, au nom et pour le compte du Département ;
- AUTORISE M. le président du conseil départemental à effectuer auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, de la région d'Île-de-France et de la Métropole du Grand Paris, les demandes de subventions afférentes aux actions départementales inscrites au contrat.
- DONNE l'adhésion du Département à la charte *Trame verte et bleue du bassin Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine* ci-annexée ;

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.